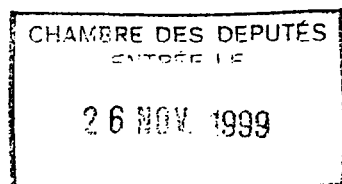




Monsieur Jean Spautz
Président de la Chambre des Députés



Luxembourg, le 26 novembre 1999

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 82 de notre règlement, j'ai l'honneur de vous informer que je souhaite interpeller le Gouvernement au sujet des systèmes de pension.

Dans le cadre de l'interpellation j'aborderai les sujets suivants :

- vue globale des systèmes de pensions au Luxembourg
- propositions en vue d'un système unique
- financement d'un système unique en prenant en considération l'évolution démographique et économique de notre pays
- calcul des pensions dans un système unique
- nouvelles possibilités de financement de ce système unique
- propositions en vue d'un système permettant la transition entre les régimes actuels et un régime unique
- pension minimale et pension maximale
- problèmes existants lors de l'application de la pension d'invalidité
- pension pour les femmes au foyer

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération

Gast Gibéryen
Député

Transmis en copie pour information
aux honorables membres de la Commission de Travail
Luxembourg, le 26 novembre 1999.
Le Greffier de la Chambre des Députés,